

Bulletin municipal

Décembre

2018

Les fontaines d'Artaud

En 1888 M. **MARCON** légua par testament à la commune une somme de 7 000 F pour fournir l'eau potable au village. A cette époque la fièvre typhoïde faisait régulièrement des victimes (qualité de l'eau souvent issue de l'Eau Mère ou de puits pas toujours entretenus)

En 1904 l'étude est lancée, il s'avère que les sources du lieu-dit « La Molle » situées sur la commune d'Usson fournissent une quantité et une qualité d'eau satisfaisantes.

Un devis estimatif est accepté par le conseil et une subvention est demandée.

En février 1908 les plans et le devis final sont acceptés. Le projet, déclaré d'utilité publique, est lancé.

Des sources sont alors captées et dirigées vers une construction enterrée.

Composé d'une petite entrée et d'une grande cuve de stockage, l'eau était ensuite acheminée vers le bourg par une canalisation.

L'inauguration a lieu un matin de juin 1909 en présence de M. **VIGIER** député et du maire

Le débit s'avère suffisant pour alimenter en continu 2 autres fontaines, l'une place de l'Ormeau,



Ouvrage de capture au lieu-dit « Artaud »



La fontaine en fonctionnement à sa place d'origine

l'autre devait être en face de l'ancienne poste aux Rivages (*je n'ai pas retrouvé de photo de cette dernière*).

Il y avait également trois fontaines à débit non permanent (place de l'Eglise, rue de la Victoire et place de la Chapelle).

Aujourd'hui il ne reste que la première même si elle a été déplacée et l'ouvrage de capture au lieu-dit Artaud.

N'hésitez pas à venir déchiffrer les inscriptions qu'elle porte.

**Le mot du maire.*

Chagnatoises, Chagnatois,

Cette fin d'année 2018 a vu différents travaux se terminer pour certains et commencer pour d'autres.

La salle polyvalente a subi un lifting sur les façades et les travaux de la chaufferie sont achevés. Il reste cependant l'aménagement du coin cantine qui se fera pendant les vacances scolaires de décembre.

Nous nous excusons des désagréments occasionnés durant les travaux.

Concernant le lotissement des Peupliers, la première phase est achevée et la commercialisation des lots pourra se faire début 2019.

Nous avons réussi à tenir les délais sur le calendrier des travaux.

Malgré l'actualité nationale morose en cette fin d'année, je vous souhaite de bonnes fêtes et une très bonne année 2019 ainsi que la santé à toutes et tous.



La municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes



2019

*La cérémonie des vœux aura lieu
le samedi 12 janvier 2019 à 18 h 30
à la salle polyvalente.*

Monsieur le maire vous présentera ses vœux.

*Les associations de la commune
présenteront leurs activités.*

*Nous serons heureux de vous compter
parmi nous et
nous vous attendons nombreux
pour ce moment de partage.*



✓ *Contrat de maintenance*

L'entretien de la pompe à chaleur et de la ventilation de l'école est confié à la société CLIMATYS pour un montant de 444 €.

La maintenance de la chaudière à fioul de la mairie est confiée à la SARL Giron pour un montant 184,84 € (2 visites / an).

✓ *Salle polyvalente*

Règlement :

Le règlement de la salle polyvalente a été revu, il est consultable en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

Tarif :

Les tarifs de location évoluent vers un tarif unique au 1^{er} janvier 2019 : salle 180 €, la cuisine seule 50 €.

Chaufferie :

- Maçonnerie : SARL Guittard Jean et fils 7 900 € HT
- Plomberie : chaudière Da Costa Carlos : 9 879,76 € HT

✓ *Assainissement*

Les tarifs 2018 de 50 € par compteur et 0,54 € par m³ sont reconduits à l'identique en 2019.

✓ *Personnel communal*

Le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe a été créé au 1^{er} octobre, conjointement avec Saint Jean en Val, pour M Kevin **AUGUSTE**.

✓ Divers

ZA les Rivalets

Tous les terrains sont en cours d'acquisition.

Convention SDIS 63 employeurs

Le label bronze « Employeurs-SDIS 63 » a été remis à la commune. En effet nous employons un agent qui pendant son temps de travail peut intervenir sur des missions de secours.

Eau et assainissement

Le rapport du Syndicat Mixte de l'Eau (S.M.E. ancien SIVOM) sur l'eau potable et l'assainissement non collectif est consultable en mairie.

La commune a retenu les Etablissements Brionnet pour la sortie et l'épandage des boues.

Assurance

Les assurances de la commune ont été renégociées à la baisse pour de meilleures prestations

- La Maif a été retenue pour l'assurance commune.
- Groupama pour l'assurance statutaire (couvre les absences pour maladie et/ou accident de travail) des agents.

Brûlage des déchets

Le brûlage à l'air libre des déchets verts,

C'est interdit !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane.

Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



Des solutions alternatives

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

Compostage individuel

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Broyage et paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchetterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Déchets visés

Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'égavage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de 450 € peut-être appliquée pour un particulier (**article 131-13 du code pénal**)



C.C.A.S.

Le dimanche 2 décembre le C.C.A.S. invitait les aînés de la commune à un repas convivial à la salle polyvalente.

M. le maire a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les membres du CCAS pour leur travail et la préparation de cette journée.

Les convives ont pu déguster un bon repas en se rappelant leurs souvenirs. L'orchestre Michel FOUGEROUX a animé le repas et la suite de l'après-midi.

Certains ont choisi la danse alors que d'autres continuaient à deviser.



✓ *Travaux*

Salle Polyvalente

Les travaux de la salle polyvalente sont sur le point de s'achever. Après le remplacement de toutes les huisseries par des éléments en aluminium double vitrage, l'opération isolation par l'extérieur est maintenant achevée.

Travaux de façade terminés



Travaux d'isolation en cours



Une nouvelle chaudière, plus économique, sous le préau remplace l'ancienne qui avait plus de 40 ans.

Enfouissement des réseaux secs

Les travaux d'enfouissement de la rue de la Victoire devraient être réalisés au cours de 1^{er} Semestre 2019.

Lotissement des Peupliers

Il est situé au sud de l'Eau Mère entre la rue de l'Eau Mère et la rue des Petits Communaux



Il est composé de 11 lots viabilisés, de 846 m² à 658m², vendus à 60€ TTC le m².

S'adresser à la mairie pour tous renseignements

Vue du nord



Vue du sud



Commemoration du 11 novembre

Cette année était le centenaire de l'armistice du 11 novembre.

A Saint Rémy de Chagnat les cloches ont sonné à la volée durant 11 minutes à 11 heures.

Puis la cérémonie s'est déroulée au monument aux morts pour la France.

Elle a débuté par le dépôt d'une gerbe.



Elle s'est poursuivie par la lecture de la lettre du président de la république par deux jeunes concitoyens.

Avec la participation des sapeurs-pompiers du C.I. de l'Eau Mère et pour la première année la participation des jeunes sapeurs-pompiers des trois communes du C.I.



✓ *Les sapeurs-pompiers du C.I. de l'Eau Mère.*

A l'occasion du 14 juillet les sapeurs-pompiers officialisaient des promotions :

L'adjudant-chef Claude **MOREL** est nommé lieutenant honoraire il quitte le service après 27 ans de service et a été l'ancien Chef de corps du CI l'eau mère, alors situé à Saint Rémy de Chagnat.

Le sergent Jérôme **DEYTIEUX** est nommé sergent-chef

Les sapeurs-pompiers volontaires de deuxième classe Morgane **TINOCO** et Loris **BOREL** sont nommés sapeurs-pompiers de première classe.



Ces nominations ont été suivies d'une remise des diplômes des différentes formations suivies.

Deux jeunes sapeurs-pompiers qui rentraient du défilé de Saint Germain Lembron Miléna et Amélie ont rejoint le C.I.



Sainte Barbe

A l'occasion de la sainte Barbe les sapeurs-pompiers de l'Eau Mère se sont réunis pour honorer leur sainte patronne.

Le diplôme de chef d'équipe de sapeurs-pompiers volontaires a été remis au 1^{ère} classe Yoann **ALVES FERREIRA**.

Bilan au 30/11/2018,

Le Centre de Première Intervention de l'Eau Mère a effectué 66 interventions dont :

Secours à Personnes : 42

Interventions diverses : 12

Incendies : 12

Le Centre de Première Intervention de l'Eau-Mère en quelques chiffres :

14 sapeurs-pompiers volontaires dont une personne en double affectation la journée travaillant sur la commune de St Rémy de Chagnat et une jeune apprenante.

3 Jeunes Sapeurs-Pompiers actuellement en formation à la section de Saint Germain Lembron.

Cette année nous avons eu 2 départs pour mutations (déménagements) ainsi qu'une cessation d'activité.

Le Centre de Première Intervention de l'Eau-Mère recrute !

Si vous avez entre 16 et 55 ans, un peu de temps libre et l'envie de rendre service, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour tout renseignement.



✓ *Echos d'école*

La rentrée scolaire

Le 3 septembre pour les élèves de Saint Rémy de Chagnat et de Saint Jean en Val était la journée de la rentrée scolaire.

Malgré quelques pleurs au début, le plaisir de retrouver leurs camarades, leurs enseignantes et leurs jeux, a vite ramené le sourire sur les visages



L'école de Saint Rémy de Chagnat accueille 2 classes :

La première regroupe la grande section et le CP d'un effectif de 22 élèves,

7 en grande section et 15 en CP.

La seconde regroupe la très petite section, la petite section, et la moyenne section d'un effectif de 20 élèves, 5 en très petite section, 5 en petite section, et 10 en moyenne section.

Spectacle

Les enfants « sur la piste des arts »

Jeudi 22 novembre, les élèves de l'école ont assisté à un spectacle proposé par Planète Mômes intitulé « sur la piste des arts ». L'histoire les a amenés à découvrir différents types d'arts : sculpture, peinture, danse, musique et arts du cirque de manière ludique et interactive.

Différents domaines qui seront au cœur du projet d'école cette année.

Ce spectacle, financé par la coopérative scolaire de l'école, a enthousiasmé les enfants.



✓ *Le contrat territorial de l'Eau-Mère et du ruisseau des Parcelles.*

Le contrat territorial de l'Eau-Mère et du ruisseau des Parcelles est un outil de protection et de valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques, porté par l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Ce contrat a pour objet de protéger la qualité des cours d'eau et du milieu aquatique. Une étude de suivi de la qualité des cours d'eau a été réalisée (recensement des espèces et mesure de débit).

Parallèlement une étude ayant pour but de réaliser l'adéquation entre les ressources et les besoins en eau est lancée.

Cette année les cours d'eau ont connu une période d'étiage particulièrement longue. Le ruisseau de la Valette a été jusqu'à l'assec.

Travaux rivière

Le programme des travaux sur la rivière de l'Eau Mère et sur le ruisseau de la Valette en cours va continuer et devrait se terminer en avril 2019.

- La restauration de la végétation rivulaire (ripisylve) par coupe sélective afin de favoriser les espèces adaptées, des classes d'âges diversifiées pour pérenniser l'ensemble de ses fonctions ;
- La mise en défens des berges de cours d'eau par la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs afin d'éviter l'impact par les déjections directes et le piétinement ;
- La gestion sélective des embâcles afin d'améliorer l'écoulement de l'eau dans certaines zones à risque ;
- La plantation en berge afin de reformer une ripisylve aux endroits où a été identifié un manque ;
- La renaturation de berges par technique végétale afin de redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau ;
- L'enlèvement de dépôt sauvage afin d'éviter toute pollution ;
- La réalisation d'un chenal d'écoulement préférentiel (en interne, septembre 2018) au sein du passage à gué de la Valette afin de retrouver une continuité écologique sur le cours d'eau.



*Abreuvoir en descente empierrée
installé en octobre 2018*



*Secteur après intervention de coupe sélective en
berge et d'enlèvement d'embâcles (novembre
2018)*

Travaux sur la commune

La commune verra la plantation d'arbres et d'arbustes en amont et en aval du pont.

Les actions du Contrat Territorial sont cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Renseignement :

Le technicien du Contrat Territorial se tient à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverains et répondre à vos questions concernant les milieux aquatiques.

- Tel : 04 73 55 11 12
- Mail : aurelien.grandpierre@capiissoire.fr

Activités des associations

✓ Soutien aux associations

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des associations l'Agglo Pays d'Issoire a mis en place un dispositif de soutien aux associations. Ce dispositif se compose de deux volets, logistique et financier :

Un soutien logistique

- Prêt de véhicule
- Prêt de matériel
- Communication

Un soutien financier

- Dossier de demande de subvention.

Un calendrier adapté pour les subventions aux événements avec 2 appels à candidature :

- 1^{er} Appel à candidature : dossier à déposer avant le 6 janvier 2019.
- 2^e Appel à candidature : dossier à déposer avant le 29 avril 2019.

Pour tous renseignements s'adresser en mairie ou visiter le site internet d'API :

https://www.capissoire.fr/mes_services/associations/

✓ Amicale des sapeurs-pompiers du CI de l'Eau Mère.

Concours de Belote

Le samedi 24 novembre l'amicale des sapeurs-pompiers organisait un concours de belote.

42 équipes se sont affrontées, les parties se sont poursuivies tard dans la soirée et ont été disputées avec acharnement.



En 2019, l'amicale reconduira les activités qui ont eu lieu cette année (concours de pétanque sur la saison estivale, concours de belote en fin d'année, etc.) Les dates seront définies ultérieurement.

Les sapeurs-pompiers du CI de l'Eau Mère remercient l'ensemble de la population pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé à l'occasion du passage de leur traditionnel calendrier.

Les sapeurs-pompiers vous souhaitent également à tous d'agréables fêtes de fin d'année ainsi que tous leurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année 2019.

✓ *Les donneurs de sang bénévoles*

156 dons ont été réalisés au cours des deux dernières collectes de l'année. Les organisateurs remercient les donateurs. Ils ont toujours plaisir à accueillir les nouveaux et vous invitent à venir encore plus nombreux, vous serez les bienvenus.

296 dons ont été récoltés au cours l'année 2018.
Un grand merci aux participants.

Dates des collectes prévues pour 2019 :



- Vendredi 15 février,
- Vendredi 10 mai,
- **Mardi** 30 juillet,
- Vendredi 29 novembre

Président M. Marcel **BEGON**.



✓ *Le club rencontre et gaieté*

Le club « rencontre et gaieté » s'est montré comme toujours particulièrement actif.

Après avoir organisé le thé dansant du 14 juillet
il a organisé le 19 août sa traditionnelle expo-vente
suivie immédiatement par la brocante.



Il a poursuivi par la foire au marrons
le 11 novembre, sans oublier les bals du 16
septembre et du 11 novembre.



Le bureau.

Présidente : Mme Danielle **VEYRIERES**.
Vice-présidente : Mme Annie **POUYET**.
Trésorière : Mme Raymonde **LACRUCHE**.
Secrétaire : Mme Michelle **MARQUET**.

Calendrier des manifestations à venir.

- Dimanche 13 janvier : Loto
- Dimanche 3 février : Thé dansant.
- Dimanche 14 juillet : Thé dansant

✓ *Les amis de l'école*

Le bureau :

Présidente : Mme Edwige **CUSSALGRAS**

Vice-présidente : Mme Audrey **BOIBIEN**

Trésorière : Mme Vanessa **GASPARAUX**

Vice-trésorière : Mme Véronique **VALETTE-DELDON**

Secrétaire : Mme Angélique **POTIER**

Vice-secrétaire : M. Baptiste **GRENIER**



Les « Amis de L'Ecole » tiennent à vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année ils tiennent également à remercier les habitants de Saint Rémy de Chagnat et les artisans pour leur participation à leurs diverses manifestations (calendrier, marché de Noël, muguet, marché aux fleurs et plants, etc.) ainsi que pour l'accueil qui leur a été réservé pour la vente de leur calendrier.

En effet tous les fonds récoltés servent à participer aux différentes sorties scolaires, divers goûters, spectacle de Noël, intervenants extérieurs, Noël des enfants, calculatrices offertes aux CM2 pour leur passage en 6^e

Par exemple sur l'année scolaire 2017/2018 il a été financé :

- 870 € sortie ski pour l'école de St Jean en Val.
- 1800€ intervenant danse sur les deux écoles.
- 878 € sortie St Rémy (voyage, licorne, médiathèque...)
- 343 € calculatrices + goûter
- 1210 € spectacle de Noël, Noël des enfants et goûter
- 200 € spectacle des 5 sens

Tout cela est possible grâce à votre participation et grâce à une équipe des amis de l'école très investie et très motivée.

Merci également à la municipalité de Saint Rémy pour son aide et son soutien.

Activités prévues pour le premier semestre 2019 :

- Jeux pour tous le 10 février 2019
- Vente de muguet le 1^e mai.
- Vente de fleurs et de plants (courant mai date à préciser)
- Kermesse (courant juin date à préciser)

La présidente.



Dernière manifestation en date, le marché de Noël

Etat civil

✓ *Nouveaux arrivants*



M. et Mme Jean-Pierre et Annie **GRYGIEREC**, 5 chemin des Graves



M. Julien **VERCELLINO** et Mme Caroline **LEDROIT**, 4 rue des Chauchères



Mmes Paméla et Marilyn **CAULE-CHALAFIT**, 2 chemin des Routes



M. Jean-Vincent **DECOURTEIX** et Mme Karen **JAMET**, 1 rue des Rivages



Mme Emilie **CHABREUIL**, 7 rue de la Victoire

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Rectificatif : Lors de notre précédente édition nous avons par erreur mentionné Mme Sabine **MOKTAR**, Il fallait lire Mme Sabrina **MOKHTAR**, bar 12...4, 2 place de la Mairie

Note : Nous nous excusons si nous avons oublié des nouveaux arrivants mais certains d'entre vous restent des inconnus pour nous. Si vous avez de nouveaux voisins n'hésitez pas à les inciter à passer en mairie ils feront ainsi connaissance avec la secrétaire et la préposée de l'agence postale communale.

Ils pourront aussi avoir toutes les informations nécessaires à la vie dans la commune.

✓ *Mariages*



Mme Katell **MOURET** et M. Thomas **FANJUL** le 21 juillet 2018

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux époux.

✓ *Pacte civil de solidarité (Pacs)*



Mme Alexia **COURTINE** et M. Grégory **MALECKI**, le 2 juillet 2018.



Mme Karen **JAMET** et M. Jean-Vincent **DECOURTEIX**, le 01 octobre 2018



Mme Mélissa **MERCIER** et M. Jordan **PERTIAS**, le 06 novembre 2018

La municipalité leur adresse ses félicitations.

✓ *Naissances*



Romane **DECOURTEIX** née le 6 octobre 2018, fille de Karen **JAMET** et de Jean-Vincent **DECOURTEIX** 1 rue des Rivages

La Municipalité félicite les heureux parents.

✓ *Décès .*



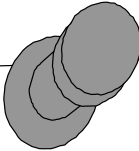
✝ M. René **GUETTARD** décédé le 23 décembre 2017 à l'âge de 88 ans à Issoire
Nous présentons nos excuses à ses proches pour le retard de la publication

✝ M. Robert **SOUPEL** décédé le 2 août 2018 à l'âge de 87 ans à Saint Rémy de Chagnat

✝ Mme Simone **ROUBILLE** décédée le 1^{er} novembre 2018 à l'âge de 97 ans
à Saint Rémy de Chagnat

✝ M. Henri **MARCHAND** décédé le 9 novembre 2018 à l'âge de 90 ans à Issoire

La municipalité présente toutes ses condoléances aux familles.



✓ *Memento :*

Mairie :

- Ouverture au public :

Lundi : 09 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 18 h 30
Mardi : 09 h 00 à 12 h 00
Mercredi : 09 h 00 à 12 h 00
Jeudi : 09 h 00 à 15 h 30
Vendredi : 09 h 00 à 12 h 00

Tél : 04 73 71 00 09

Fax: 09 85 77 77 58

Mail : stremydechagnat@free.fr

- Permanence de Monsieur le maire :

Lundi après-midi
Mercredi matin

- Permanence des adjoints :

Samedi matin de 09 h 00 à 11 h 00

Agence postale communale :

- Horaires : Lundi : 13 h 30 à 16 h 30
Mardi : 08 h 30 à 12 h 30

Jeudi : 08 h 30 à 13 h 30
Vendredi : 08 h 30 à 12 h 30

Agglo Pays d'Issoire :

7 ter boulevard André Malraux 63504 Issoire cedex

04 15 62 20 00

Services divers :

- Services de maintien à domicile : 04 15 62 20 01
- ADMR Sauxillanges Association du service à domicile et à la personne 04 73 96 87 96
- CLIC Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique : 04 73 89 67 38
- Trésor Public d'Issoire..... 04 73 89 15 78
- Déchetterie Sauxillanges..... 04 73 96 88 92
 - Horaires : Lundi 14 h 00 à 18 h 00
 - Mardi à vendredi 10 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00
 - Samedi 09 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00

Collecte des déchets :

- Les déchets recyclables : (bac bleu), le mardi des semaines paires (sortir les bacs le mardi matin)
- Les déchets non recyclables : (bac gris), le mercredi de chaque semaine (sortir les bacs le mardi soir car le ramassage des déchets se fait tôt le mercredi matin)

Santé Sécurité :

- Gendarmerie de Sauxillanges :..... 04 73 96 81 55
- SAMU :..... 15
- POMPIERS :..... 18
- URGENCES (à partir d'un portable) :..... 112

R.P.I. Saint Rémy de Chagnat/Saint Jean en Val :

- Ecole de Saint Rémy :..... 04 73 71 08 18
- Ecole de Saint Jean :..... 04 73 96 82 39